

# REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE D'HIVER

**QUALIFICATION** : Tous les athlètes **A PARTIR DE 14 ANS** (10.06.1992) peuvent participer. Pour le mouvement "HANDISPORT" il n'y aura que deux classements : L'un pour les **HOMMES** tous handicaps confondus, mais avec trois (3) minimums de qualification : **PARA-POLIO - I.M.C. et TETRAPLEGIQUES**. Le deuxième classement sera réservé aux **FEMMES**. Il n'y aura que cinq (5) catégories de poids de corps (voir la fiche des minimums). En ce qui concerne le mouvement **I.P.C.** (valide) trois (3) classements, un pour les **AMPUTES LES-AUTRES - PARA-POLIO - HANDICAPES-VISUELS et TETRAPLEGIQUES** (Même minimum que les femmes, pour ces derniers). Un deuxième classement pour les **I.M.C.** et un troisième classement pour les **FEMMES**.

**PENALITE** : Si un participant réalise un résultat néant au cours de la compétition, son association sera pénalisée d'une amende de **vingt euros** (20 Euros),  
Cependant si la pénalité est réglée le jour même de la compétition elle sera réduite à **quinze euros** (15 euros).  
Dans le cas d'une pénalité non-réglée, les membres de cette association ne pourront participer aux prochaines rencontres nationales tant que cette pénalité ne sera pas acquittée.

**INSCRIPTIONS** : Les clubs inscrivant des athlètes pour le mouvement Handisport, s'engage à fournir un banc handisport à l'organisateur.

**ENGAGEMENTS** : Les trois fiches d'inscription (ci-jointes) devront parvenir **AVANT LA DATE FIXEE PAR ORGANISATEUR**, terme de rigueur.

- L'une à Laurence PELAN **51, rue Antoine Thomas 94200 Ivry sur Seine**. Chèque libellé à l'ordre de "**haltérophilie handisport**" de **5 Euros** par athlète engagé et accompagnateur officiel.
- La seconde à l'organisateur nécessairement accompagnée du montant de (**somme définie par l'organisateur**) par athlète et accompagnateur officiel. L'inscription ne sera validée que si elle est accompagnée du chèque correspondant libellé à l'ordre de (défini par organisateur). Pour les autres accompagnateurs ou supporters, voir "SUPPORTERS", ci-dessous.
- La dernière à Pascal Mary **34, avenue Poncel 54180 Houdemont** pour la préparation des plateaux.

**FORFAITS D'INSCRIPTION A L'ORGANISATEUR** : Plusieurs cas de figures peuvent se présenter :

**1<sup>er</sup> cas de figure** :

le club a payé mais hors délai

Pour ne pas pénaliser l'organisateur :

- soit l'athlète ou l'accompagnateur se gère seul, indépendamment de l'organisation mise en place,
- soit l'organisateur se réserve le droit de majorer de 15 Euros minimum le forfait, pour les frais occasionnés. (dans la limite de 20% et hors frais commission), par participant (athlète ou accompagnant).

**2<sup>ème</sup> cas de figure** :

le club a payé mais une ou plusieurs personnes ne peut pas participer à la compétition

50% des versements pourront être conservés par l'organisateur qui à lui-même payé ses crédettes (hors frais de commission - non remboursable)

**3<sup>ème</sup> cas de figure** :

le club a réservé mais une ou plusieurs personnes ne paie pas et ne participe pas

50% de ce qu'il doit + frais de la commission seront à régler, au plus tard le jour de la participation du club à la compétition suivante, pour les mêmes raisons que ci-dessus.

- **En cas de défaut de paiement, il n'appartient pas à la commission technique de payer à la place d'un club, d'un athlète ou d'un accompagnant.**

**CONTROLE MEDICAL** : Le contrôle médical sera assuré par le Docteur MONROCHE Médecin de la Commission. Outre la licence fédérale de l'année sportive en cours ou le bordereau d'envoi, un électrocardiogramme avec l'interprétation du spécialiste pour la saison en cours, **seront exigés** afin de pouvoir participer à cette rencontre.

**REGLEMENTS EXTRAIT** : Pour le mouvement "HANDISPORT", barre non-guidée à 2,5 cm de la poitrine, la compétition se déroulera à l'enchère de la barre. En ce qui concerne le mouvement dit "VALIDE" la compétition de déroulera par plateau de moins de neuf athlètes. La composition des plateaux se fera à la suite de la pesée. Chaque athlète d'un plateau passera son premier essai avec la possibilité de changer le poids de sa barre, cinq minutes avant le début de la compétition de son plateau, puis chacun passera son deuxième essai sans possibilité de changer la charge de sa barre, puis le troisième essai avec la possibilité de changer deux fois la charge de sa barre. **Seulement une minute pour donner le poids de son prochain essai au Marshall** avec la carte de progression remise lors de la pesée. La progression entre le 1er et le 2ème essai et le 2ème essai et le 3ème essai sera de 2,5 kg minimum. La largeur de la sangle (strapping) est de 10 cm maximum, il n'y a pas de minimum. Deux (2) sangles sont autorisées uniquement pour les I.M.C. Il est toujours possible de raccrocher la barre **AVANT** qu'elle ne touche la poitrine et de recommencer son essai.

**PESEE** : Elle se fait en slip ou nu pour les hommes. En maillot de bain pour les femmes. Au cours de la pesée, il y aura inspection du T-shirt, de la combinaison ou du costume, de la ceinture et des bandes (Cf Règlement). Chaque compétiteur aura la possibilité de tirer dans la catégorie de poids supérieure ou inférieure à celle dans laquelle il aura été inscrit. Pour bénéficier de cette possibilité, il devra se présenter à la pesée : 10 minutes avant la pesée de la catégorie choisie. Si le

concurrent veut "monter" dans la catégorie supérieure, il doit également le signaler à la pesée de la catégorie dans laquelle il était inscrit, 10 minutes avant le début de cette pesée.

**CHANGEMENT DE CHARGE** : Ce changement se fera **UNIQUEMENT** à l'aide des fiches mises à la disposition des entraîneurs. **Une (1) minute maximum pour effectuer ce changement. Pensez au crayon...** N'oubliez pas le Marschall.

**ARBITRAGE** : Les arbitres, sous la direction du responsable de la S/Commission des Arbitres, seront ceux désignés par celui-ci, qui pourra faire appel à des éléments spécialisés de l'extérieur. Les arbitres devront porter la tenue officielle. Les arbitres non inscrits dans les délégations de clubs sont à la charge de l'organisateur.

**CLASSEMENTS** : Classement pour chaque catégorie précitée (**QUALIFICATION**).

**RECORDS** : Des records de France pourront être tentés. Les records peuvent être tentés au cours des trois essais de la compétition ou en quatrième essai, hors compétition, si le troisième (3) essai a été réussi et si le record est approché d'au moins de 10 kg. Il devra le dépasser d'au moins 500 g.

**RESULTATS** : Pour le titre de champion de France, les athlètes seront classés par catégorie de poids Hommes et Femme. Pour le mouvement handisport le classement se fait à l'indice de performance pour les deux catégories Hommes et Femme.

**RECOMPENSES** :

- **Pour être titré champion(ne) de France d'hiver ou être médaillé, l'athlète aura du réaliser les minima de sa catégorie.**
- Les titres de champion de France d'Hiver seront attribués selon la table o'caroll soit 1 championne femme et 1 champion homme pour :
  - la catégorie CPISRA
  - la catégorie IPC
  - le mouvement handisportEn distinguant les seniors des espoirs. Cependant un espoir remportant plus de points qu'un senior, dans chacune de ces trois catégories, serait mieux classé que ce dernier et pourrait donc, le cas échéant, prétendre à une médaille senior (cf. règlement IPC).
- Une médaille d'OR, une médaille d'ARGENT et une médaille de BRONZE aux trois (3) premiers de ces catégories, dans les conditions mentionnées ci-dessus.
- Cinq (5) Coupes pour les meilleurs Indices de performance individuelles (Table "O'CARROLL") : **I.P.C. HOMMES, I.P.C. FEMMES, I.M.C.-I.P.C. Mouvement "HANDISPORT" : HOMMES, FEMMES.** Pour que la Coupe soit remise, il faudra un minimum de trois (3) athlètes dans la catégorie.
- Une Coupe pour la meilleure équipe (6 athlètes) à l'Indice de performance.
- La coupe "Marcel Quemard" pour la meilleure équipe "Espoirs", à l'issue des championnats de France OPEN.
- Le Super-Challenge pour l'équipe (sur les 6 premiers athlètes de l'équipe) sera remis, à l'issue des Championnats de France OPEN à l'équipe ayant totalisé le meilleur total à l'Indice de performance : championnats de France d'hiver, OPEN, ESPOIRS et coupe de France.

**TENUE** : **UNIQUEMENT** le survêtement et le T-shirt à manches courtes du **CLUB** ou de sa région et chaussures de sport (sauf contre-indication) seront exigés. Interdiction de porter une tenue d'équipe nationale.

**RECLAMATION** : Toute réclamation devra être déposée, par écrit, dans la demi-heure qui suit la compétition auprès du D.T.F. ou de son représentant, accompagnée d'un chèque de 50 Euros à l'ordre de la commission fédérale d'haltérophilie musculation Handisport.

**REUNION TECHNIQUE** : Pour tous les entraîneurs, athlètes isolés, arbitres et membres de la Commission : la veille de la compétition vers 21 H 00 sur le lieu du repas.

**ACCOMPAGNATEURS** : Le montant par athlète, par accompagnateur et supporters est **défini par l'organisateur**. Il devra être envoyé à l'organisateur avec la fiche d'inscription. Les accompagnateurs officiels sont limités au nombre d'une personne par tranche de quatre (4) athlètes, avec un maximum de deux (2) accompagnateurs, sauf pour les I.M.C. où ce maximum pourra être porté à trois (3) accompagnateurs (plus de 8 athlètes).

**SUPPORTERS** : Pour les autres accompagnateurs ou supporters, il sera demandé **100 Euros**. Les chèques devront parvenir à l'organisateur **AVANT LA DATE LIMITE FIXEE PAR CELUI-CI**.

**TRANSPORT** : Les navettes sont assurées par l'organisateur.

**DISCIPLINE** : Le D.T.F. et tous les membres de la Commission sont chargés de veiller à l'application du présent règlement et du règlement I.P.C. Tout manquement de la part d'un athlète ou d'un accompagnateur pourra justifier une réunion de la S/Commission de Discipline de l'Haltérophilie, en accord avec les règlements et statuts qui régissent la vie de notre fédération.